

DEMANDE DE MUTATION ET AFFILIATION AUPRÈS DE LA CAISSE D'ASSURANCES SOCIALES SECUREX INTEGRITY

Données d'identité

Je soussigné Madame Monsieur

Nom Prénom
Numéro National
(au dos de votre carte d'identité)

Adresse

Rue N°r. Boîte
Code postal Commune
GSM : +32/ Tél. : +32/
Email : Langue Français Néerlandais Allemand

Données d'activité

Activité indépendante en Belgique (Décrivez brièvement votre activité):

Je suis indépendant en personne physique Je suis actif au sein d'une société comme Administrateur Gérant Associé actif
Nom et forme juridique de la société Numéro BCE de la soc.:
Adresse mail de la soc.:
Je suis l'aidant d'un(e) Indépendant(e) Nom prénom de l'aidé(e) :
Numéro National ou Numéro BCE : Adresse email de l'aidé :

Déclaration de démission

Je demande ma démission à compter du 1er janvier de l'année éligible et déclare m'affilier à Securex Integrity ASBL comme travailleur indépendant/aidant pour les cotisations sociales, affilié actuellement auprès de

Date Signature précédée de « Lu et
approuvé »

Déclaration de démission de la société

Je soussigné Nom Prénom

Agissant en qualité de mandataire pour les cotisations annuelles de la société susmentionnée demande la démission à compter du 1er janvier de la première année éligible et son affiliation auprès de Securex Integrity ASBL.

Affilié actuellement auprès de la Caisse :

Attention : la demande doit être introduite et signée entre le 1er janvier et le 30 juin de l'année qui précède l'année éligible.

Date Signature précédée de « Lu et
approuvé »

Déclaration

Je suis conscient du fait que toute déclaration inexacte ou mensongère est punissable. Je déclare que les informations fournies sont, à l'heure actuelle, exactes et complètes. Je m'engage à communiquer à Securex Integrity Caisses d'Assurances Sociales, dans un délai de quinze jours, toute modification des informations figurant sur la présente déclaration d'affiliation. Je déclare m'affilier à Securex Integrity Caisse d'Assurances Sociales asbl conformément à l'arrêté royal n° 38 du 27 juillet 1967 et avoir reçu les informations visées à l'article 13bis dudit arrêté royal et à l'article 40bis de l'arrêté royal du 19 décembre 1967 relatif aux cotisations provisoires et à leur régularisation